

Prévention des risques liés à l'amiante - Recyclage Personnel Opérateur de chantier - Sous-Section 4

Formation répondant aux objectifs fixés par l'Arrêté du 23 Février 2012 (R4412-139)

Objectifs de la formation

- Mettre à niveau les connaissances réglementaires et techniques relatives à l'amiante
- Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante
- Etre capable d'appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source
- Appliquer les procédures opératoires pour la préparation, la réalisation, la restitution des chantiers et les procédures de contrôle en cours de chantier lors d'intervention en présence de matériaux contenant de l'amiante.

Personnes concernées

- Opérateur intervenant sur matériaux et équipements contenant de l'amiante
- Les dispositions de la présente sous-section s'appliquent aux activités et interventions sur des matériaux ou appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante

Pré requis

- Aptitude médicale
- Être âgé(e) d'au moins 18 ans,
- Savoir lire et écrire,
- Avoir le sens des responsabilités,

Fournir une attestation du médecin du travail attestant l'aptitude médicale au poste de travail du travailleur prenant en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire

Méthodes et moyens pédagogiques

- Exposés étayés par des diaporamas, des films, des exercices, des études de cas. Questions réponses. Retour d'expérience
- Mise en situation sur une plate-forme pédagogique (fixe ou mobile)

Validation

- Evaluation théorique et pratique des acquis et remise d'une attestation de compétence individuelle justifiant l'acquisition des connaissances

Durée et effectif du stage

Durée : 1 jour soit 0,5 jour théorie, 0,5 jour sur la plateforme technique (fixe ou mobile)

Effectif : 8 personnes maximum

Recyclage des connaissances tous les 3 ans

IMPORTANT :

Fournir le mode opératoire amiante de l'entreprise. la validation se fait par rapport à ce mode opératoire

Contenu pédagogique

FORMATION THEORIQUE

- Caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé
- Retour des expériences des stagiaires
- Les exigences de la réglementation Interdiction de l'amiante
- Prévention du risque amiante
- Dispositions relatives à la surveillance médicale, à la fiche d'exposition et à l'attestation d'exposition
- Droits individuels et collectifs
- Méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante
- Appliquer les procédures et méthodes d'intervention
- Alerter l'encadrement de la présence éventuelle d'amiante
- Procédures de contrôle
- Les méthodes de travail et procédures opératoires recommandées et adaptées à la protection des travailleurs et de l'environnement
- Conduite à tenir dans les situations d'urgence ou toutes situations anormales
- Durées maximales d'intervention en zone confinée
- Procédures de décontamination du personnel et des équipements
- Procédures d'entrée et de sortie de zone
- Consignes d'hygiène dans les bases de vie
- Procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets
- Les équipements de protection
- Rôle des équipements de protection collective
- Limites d'efficacité et durées de port en continu
- Utilisation selon les consignes établies
- Détection de dysfonctionnements

FORMATION PRATIQUE SUR PLATE FORME PEDAGOGIQUE

Les points suivants font notamment l'objet de mises en situation sur plate-forme pédagogique :

- Les limites d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection assignés, et les durées de port en continu recommandée
- Les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits
- Les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source et/ou être capable de faire appliquer et/ou d'appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source
- Appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante

ELEMENTS de la PLATEFORME PEDAGOGIQUE

Les parties pratiques de la formation sont réalisées sur plateforme pédagogique. En aucun cas, la formation ne peut être dispensée en situation réelle

Rappel : selon l'arrêté du 23 février 2012 une plateforme pédagogique est un espace réservé à la réalisation des parties d'une formation et assorti des moyens nécessaires à la reproduction matérielle des situations de chantier. Ces moyens ne doivent jamais avoir été mis en contact avec l'amiante.

Ces équipements sont conformes aux recommandations du guide ED 6091 de l'INRS

La plateforme possède une grande polyvalence pour permettre l'adaptation aux différents métiers et activités des stagiaires ainsi que différents niveaux de risques.

Pour chaque session, les mises en situations sont établies en fonction des activités de l'entreprise (Fournir au préalable le mode opératoire et les processus de travail).

MATERIELS CONSTITUTIFS DE LA PLATEFORME

- Maquette de démonstration (dalles de sol, canalisation, faux plafond toiture...)
- Une tente 3x3m abri extérieur
- Chaîne de production d'air respirable : compresseur, traitement de l'air, cuve tampon, flexibles raccordement)
- Contrôleur enregistreur de dépression
- Anémomètre, thermomètre
- Entrée d'air maîtrisée
- 2 types d'extracteurs avec alarme asservie aux extracteurs
- Filtres extracteur
- Pulvérisateur à eau et surfactant
- 2 aspirateurs THE
- Caravane tunnel de décontamination 5 SAS équipé d'une production d'eau chaude pour les douches et unité de filtration des eaux usées
- Tunnel de décontamination matériel avec douche
- Machine à fumée
- Matériel pour réaliser des confinements (ossatures, film plastiques, sac à manches etc.)
- Eclairage de chantier
- Sac à déchets divers (big bag, etc...)
- Etiquette amiante
- Balisage spécial amiante
- Matériel spécifique (PIRL, échafaudage, EPI travail en hauteur etc.)
- Outillage spécifique (perceuse avec aspiration à la source, scie à main, scrapper, coupe tube etc.)
- 2 extincteurs
- 1 trousse de secours
- 1 jeu de talkie-walkie
- 1 registre de sécurité chantier

EQUIPEMENTS ET CONSOMMABLES SELON LE NOMBRE DE PERSONNES

- Petit outillages, cutter, agrafeuse, marteaux, tournevis, adhésifs, films plastiques 200 microns...
- Casque de protection
- Gant, combinaison type 5, bottes ou sur bottes le tout à usage unique
- Sous vêtement à usage unique
- Savon liquides, lingettes désinfectantes
- Divers EPI antichute ou travail en hauteur
- Appareil de protection respiratoire
 - 5 Isolants à adduction d'air soupapes à la demande (TM3P)
 - 3 appareils à ventilation assisté (P3)
 - Divers masques (FFP3)